

Politique de développement durable

Afin de pousser plus loin ses engagements en matière de développement durable, le conseil de la MRC de Memphrémagog considère essentiel de se doter d'une Politique de développement durable qui intègre les trois volets qui en composent la définition, soit le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement.

La Politique de la MRC de Memphrémagog est basée sur les principes suivants :

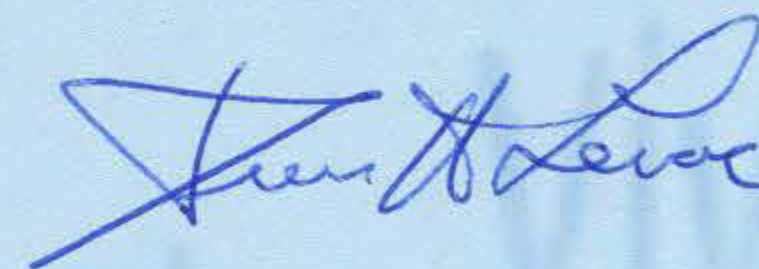
- Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.
- Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.
- Le développement est un engagement multidimensionnel dont l'objectif est d'offrir une meilleure qualité de vie pour toute la population. Les aspects composant le développement durable, soit le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

La Politique de développement durable adoptée par le conseil de la MRC sera proposée à tous ses comités afin qu'ils en adoptent le contenu et s'en inspirent dans leurs activités respectives.

Le comité de développement durable devra élaborer et mettre en place un plan de mise en œuvre dont il aura la responsabilité et dont les actions seront établies en fonction, entre autres, des seize principes définissant la *Loi sur le développement durable du Québec*.



Roger Nicolet
Préfet de la
MRC de Memphrémagog



Pierre A. Levac
Président du comité
de développement durable